Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP PROVISION CLEAR VUE DRYING AGENT 20L

Numéro de la matière : F94547C

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

## **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	clair, bleu-vert
Odeur	d'alcool

## **Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Flamme

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du

matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage

antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

## Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
propane-2-ol	67-63-0	>= 5 - < 10
xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	>= 1 - < 5

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque de graves lésions des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

: Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être Avis aux médecins

retardés.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction

appropriés

: Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage sures

Défense de fumer.

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Oxydants forts

# SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane-2-ol	67-63-0	TWA	200 ppm 492 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	400 ppm 984 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	400 ppm	CA BC OEL
		VEMP	400 ppm 983 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	500 ppm 1,230 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	400 ppm	ACGIH

# Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Échantillo n biologique	Heure d'échanti Ilonnage	Concentrati on admissible	Base
PROPAN-2-OL	67-63-0	Acétone	Urine	End of shift at end of workwee k	40 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

# Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

# SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : clair, bleu-vert

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 8.0 - 10.0

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : > 100 °C Point d'éclair : 50 °C

Méthode: TCC

Taux d'évaporation : 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.02

Densité : 1.03 g/cm3

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau très chaude

Solubilité dans d'autres

solvants

: soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Version 2.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/28/2025

# **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une

surexposition

: Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Provoque de graves lésions des yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

#### Toxicité aiguë

orale

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

propane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 4,396 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### **Produit:**

Version 2.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

## **Produit:**

Remarques: Peut irriter les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

## Cancérogénicité

Donnée non disponible

## Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

# Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

## Information supplémentaire

## **Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

Donnée non disponible

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel de bioaccumulation

# **Produit:**

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau **Composants:** propane-2-ol:

Coefficient de partage: n-: log Pow: 0.05

Version 2.1 Date

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

octanol/eau

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques.

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

## **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN1993, FLAMMABLE LIQUID, N.O.S., (ISOPROPANOL), 3, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN1993, Flammable liquid, n.o.s., (ISOPROPANOL), 3, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN1993, Flammable liquid, n.o.s., (ISOPROPANOL), 3, III

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Version 2.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Dans l'inventaire TSCA

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

#### Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Mentions de danger Conseils de prudence Attention:

Liquide et vapeurs inflammables.

Prévention: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Version 2.1

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/28/2025

**Elimination:** Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	2.1
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/28/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.